

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- **Nom du produit** **COMBIDIC-1K/S**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- **Secteur d'utilisation** SU19 Bâtiment et travaux de construction
- **Fonction technique** Agent de placage
- **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchement de bitume
- **Utilisations déconseillées**
Les applications qui ne sont pas mentionnées ci-dessus sont déconseillées.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
Schomburg Lux S.à.r.l.
23 Potaschberg
L - 6776 Grevenmacher
Luxemburg

Tel.: 00352 719 853
E-Mail: info@schomburg.lu
- **Service chargé des renseignements :**
Service : Environnement et sécurité

Pour toute question concernant l'unité Environnement et sécurité, veuillez vous adresser à notre département.

e-Mail : SDB@schomburg.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Numéro ORFILA (INRS), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7:
+ 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description** : Emulsion de bitume anionique modifiée.· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,005-<0,025%
EINECS: 220-120-9	☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Aquatic Acute 1, H400;	
Numéro index: 613-088-00-6	☞ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	

Limite de concentration spécifique:
Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Indications générales :**Autoprotection du secouriste d'urgence
Position et transport en position latérale stable· **après inhalation :**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

· **après contact avec la peau :**En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
laver avec de l'eau et du savon· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.· **après ingestion :**Laver immédiatement la bouche, éviter de boire au de manger quelque chose, éviter le vomissement.
Consulter un médecin
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** Produit ne brûle pas.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant· **Autres indications**Le produit liquide aqueux n'est pas inflammable tant qu'il y a de l'eau.
Le plan de sécurité du site est à respecter.
Risque d'éclatement et d'explosion en raison de l'augmentation de la pression lors de l'échauffement. En cas d'incendie, refroidir les récipients stockés dans les environs avec de l'eau pulvérisée.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
Ne pas inhaler les vapeurs.
Des travaux doivent être effectués uniquement par du personnel formé.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Mettre les personnes en sécurité.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Confection de barrage de sable, de terre ou autre mesure de protection adaptée.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Ne pas manger, boire ou fumer au travail.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas conserver d'aliments dans la zone de travail.
Ne doit pas être laissé à la portée des enfants
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir un lavabo dans la zone de travail
Préparer une douche oculaire ou un flacon de rinçage oculaire

(suite page 4)

FR

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 3)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Protection préventive de la peau par un onguent
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
voir points 2 et 4
Gants en nitrile, caoutchouc butyle
Lorsque l'on porte des gants de protection, il est recommandé de porter des sous-gants en coton.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Gant de protection mécanique avec revêtement en PVC ou en nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur :** noir
- **Odeur :** caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 11-11,5
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau :** Mélangeable
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 4)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,8-0,85 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	0,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

8052-42-4 asphalte

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Rat) (vgl. OECD 401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Lapin) (vgl. OECD 402)

LL/EL/IL50 >1.000 mg/l (algae toxicity) ((72h) QSAR Computer)

>1.000 mg/l (Daphniatoxicité (akut)) ((48h) QSAR Computer)

>1.000 mg/l (fish toxicity) ((96h) QSAR Computer)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral LD50 670 mg/kg (Rat) (OECD 401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Rat) (OECD 402)

· **Effet primaire d'irritation :** Aucun effet irritant connu.

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Effet irritant possible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

8052-42-4 asphalte

LL50 >1.000 mg/l (algae toxicity) ((72h) QSAR Computer)

>1.000 mg/l (Daphniatoxicité (akut)) ((48h) QSAR Computer)

>1.000 mg/l (fish toxicity) ((96h) QSAR Computer)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC 50 0,11 mg/kg /72h (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)

LC50/96h 2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 6)

EC50 (48h) 3,27 mg/l (Daphniatoxicité (akut)) (OECD 202)

NOEC 1,2 mg/l /21d (Daphnia magna) (OECD 211)

0,04 mg/l /72h (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)

0,21 mg/l /28d (Oncorhynchus mykiss) (OECD 215)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques :**· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA**· **Classe** néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit **COMBIDIC-1K/S**

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Contact :** Département Environnement & Sécurité
- **Numéro de la version précédente:** 17
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2023

Révision: 27.09.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit COMBIDIC-1K/S

(suite de la page 8)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR